

COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2020

Présents : CALVET Guy, FRIGOLA Dominique, PAROL Frédéric, VILLEROY-ATLE Eulalie, CALVET Carole, DUPONT Fabrice, COLSON Christian, MEUNIER Paul, BRICAULT Marie-Noelle, JOURDA Sofiya.

Absents avec procuration:

Absents : CALVO Myriam

Secrétaire de séance : CALVET Carole

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé exceptionnellement à la salle des fêtes en raison des règles sanitaires imposées par le Covid-19.

ORDRE DU JOUR

-  **Délibération d'Affectation de Résultat 2019**
-  **Vote du Taux d'Imposition 2020**
-  **Vote du Budget Communal 2020**
-  **Demande de subvention pour la bibliothèque**
-  **Désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la CCID**
-  **Proposition d'augmentation de la part Employeur pour la mutuelle des employés**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Approbation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 : Adopté à l'unanimité.

Délibération d'Affectation de Résultat 2019

Après avoir voté le compte administratif 2019 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion 2019, lors du Conseil Municipal du 06 mars 2020,

CONSIDERANT qu'il faut statuer sur l'affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2019,

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 (excédent)	22 188.52 €
Solde d'exécution N-1	83 909.99 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	106 098.51 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019	-19 178.47 €
Solde d'exécution N-1	15 397.74 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2019	- 3 780.73 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au D001 « Solde d'exécution négatif »	- 3 780.73 €
Affectation au R 1068	23 780.73 €
En recettes de fonctionnement au R002 « excédent de fonctionnement »	82 317.78 €

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT

Vote du Taux d'Imposition 2020

Vu l'Etat n° 1259 portant notification des bases nettes d'Imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux notamment:

Les limites de chacun d'après la loi, les taux appliqués l'année précédente, et le produit attendu cette année.

Après avis de la commission des finances qui s'est réuni le 19 juin 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ne souhaite pas augmenter les taux pour l'année 2020 et fixe les taux d'Imposition pour cette année comme suit:

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	Bases impositio n	Produits attendu
Taxe foncières bâti	23.09%	23.09%	128 400 €	29 648 €
Taxe foncière non-bâti	40.51%	40.51%	4 000 €	1 620 €
TOTAL				31 268 €

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

Vote du Budget Communal 2020

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L 1612-1 suivants L 2311-1 A 2311 1 A 2343-2

Vu l'article 7 de la loi n° 82 -213 du 2 Mars 1982 ayant pour obligation de voter le budget unique avant le début de l'exercice auquel il se rapporte.

Monsieur le Maire de la Commune expose le contenu du budget en section de Fonctionnement en dépense et recette ainsi que les divers programmes d'investissement.

Il propose au Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le budget de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	228 473.78 €	RECETTES	228 473.78 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	83 528.47 €	RECETTES	83 528.47 €

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu ont été affichés conformément aux articles L2221-7 du CGCT.

Désignation des commissaires titulaires et suppléants dans le cadre de la commission communale des impôts directs

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'Article 1650-1 du code général des Impôts prévoit que pour chaque commune, il est institué une commission communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants en priant de veiller à ce qu'ils remplissent des conditions décrites.

Il informe l'assemblée délibérante que la liste des contribuables proposée doit être en nombre double.

Il présente à l'assemblée la liste des contribuables proposés et remplissant les conditions dont liste jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la liste jointe pour représenter la commune au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

Participation Mutuelle Employés

Au vue de l'augmentation du prix de la Mutuelle Employés, le conseil municipal a décidé d'augmenter sa participation jusqu'alors de 15 euros par employé pour la passer à 30 euros.

Fin de la séance à 22h45.

A Saint-Arnac, le 03 juillet 2020


Mairie de ST-ARNAC
Le Maire
Guy CALVET